VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE

F. McCulla et als vs Thomas McCula et al.

4,296—Vingtième Cour de District Judiciaire, paroisse de Lafourche.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, le 20 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère [illegible] en vertu d'un jugement rendu et [illegible] le 25 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus par la susdite Honorable Cour [illegible], la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, l'avenue Louisiana et la rue [illegible], étant à une distance de 30 pieds de [illegible] des rues Magazine et Toledano [illegible] ce lot désigné sur le lettre A, sur le plan, et mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Magazine, sur une profondeur entre [illegible] et parallèles de 97 pieds. Les [illegible] sont désignées par le No 3327 (vieux No 915) rue Magazine et comprennent cottage simple ayant deux étages à l'arrière contenant 7 chambres, chambre à bains.

2. Un certain lot adjacent au lot ci-dessus [illegible] désigné par la lettre C, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjacent au lot B et mesurant 32 pieds 5 [illegible] de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds—les améliorations sont désignées par le No 3323, rue Magazine, et sont identiques à [illegible] de la propriété premièrement décrite.

3. Un autre lot dans le même District et adjacent au lot C, désigné par la lettre D, mesurant 32 pieds 5 pouces de face à la rue [illegible] sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 97 pieds. Les bâtisses [illegible] désignées par le No 3-29 rue Magazine [illegible] les mêmes que les propriétés ci-dessus.

Les dits lots B, C, D, forment une partie des [illegible] désignés par les Nos 7, 8, 9, sur un devis [illegible] pour référence à un acte passé par[illegible] J. F. Coffey, notaire, le 20 février 1858. Toutes les propriétés ci-dessus étant situées en la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] de la Louisiane.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le [illegible] en deux paiements égaux, payables en 1 [illegible] 2 ans après la date de l'adjudication, avec [illegible] pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication [illegible] la partie à crédit devant être représentée [illegible] billets à ordre [illegible] par [illegible] acquéreur et fait en compte en portion afin [illegible] effectuer une division entre les parties, demandeurs et défendeurs, étant à être en sus [illegible], avec le droit de l'acquéreur de payer en comptant un ou toutes les [illegible] à crédit le jour de la vente. Les billets [illegible] être garantis par hypothèque spéciale [illegible] privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de non aliénation [illegible] pour cent au moment de l'adjudication [illegible] actes de vente devant être passés [illegible] notaire, avec la clause d'honoraires [illegible] d'avocat, à 10 pour cent en cas que [illegible] billets soient placés entre les mains d'un [illegible] pour collection, et le coût des actes de [illegible] être aux frais des acquéreurs [illegible] bâtisses sur ladite propriété devant être [illegible] pour un montant égal à la valeur [illegible], et les polices s'il y en a devant être [illegible] porteur ou porteurs desdits [illegible] billets devant être payables à la Banque [illegible] Lafourche, Thibodaux, Louisiane. Les [illegible] des propriétés louées à bail devant être [illegible] aux acquéreurs à partir de la date de [illegible] vente. Les loyers dûs devant appartenir [illegible] parties demanderesses et défenderesses [illegible] des propriétés louées conformément à leur [illegible] la vente.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Sarah Stouffer, veuve de Leon Lehman.

No 100,776. —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée, Division B, daté du 25 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Harvey City, paroisse de Jefferson, dans l'îlet No 11, borné par les avenues Maryland et Fairfax, le Boulevard Louisiana et la rue Bowen, désignés par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau de "Recorder" de la paroisse de Jefferson, et mesurant [illegible] 25 pieds de face chacun à l'avenue Maryland sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant [illegible], cinq chambres et hangar. A deux îlets de la gare de la L. R. et N. R. R.

Les meubles et effets mobiliers dans l'édifice [illegible] seront vendus à 2 heures de l'après-midi, à la date susmentionnée sur les lieux No 2600 rue Harvilla.

Conditions — Pour la propriété foncière et effets mobiliers, comptant, 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young, notaire aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King, épouse de Charles L. Gunn, et als, vs Hazel Whitmer King et als.

No 100,569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 30 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, [anciennement Annunciation], Poydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance [anciennement Annunciation], sur 148 pieds 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot opposé lequel est le numéro 3; ledit lot étant connu comme le No 20, et étant la même propriété acquise par feu John E. King, par achat provenant des biens fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 324 et 326 rue Magazine et 325 rue Constance; sujet à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $1,500 par an.

2. Deux certains lots de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1235 rue Joséphine, situés dans le carré borné par les rues Joséphine, Chestnut, Camp et St Andrew, dans le Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignant l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1850 est annexé à une vente des dits lots, de Miss Susan L. Sibley, audit Norman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds cinq pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Joséphine, sur 125 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, ... étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John M. Norman par acte passé devant William L. Poole, notaire en la dite ville le 16 septembre 1850, vendu, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $400 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde dudit prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et hypothèque, contenant les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert de [illegible], paiement des taxes et dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il aurait poursuivi en cas de procès pour recouvrement desdits notes en quelques parties de celles-ci; dix pour cent dépôt d'achat, au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Charles Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 28 30

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 100,913

Mme Emma Laura Dwyer épouse d'Edouard F. Bourgeois.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, donné No 100,913 dans l'affaire intitulée ci-dessus de Mme Emma Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Bourgeois, rendu et signé du 25 juin 1912, et conformément, Joseph L. Onorato, encanteur, offrira en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir:—

1. Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont sur ceux A et B et mesurent ensemble cinquante pieds sur la face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et faisant le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 694 borné par les rues Robert, Sumner, Franc et Sud Robertson.

2. Un demi [illegible] sur les lots de terrain dans le carré 641 borné par les rues Robert, Franc et Sud Robertson, marqués C D E, mesurant [illegible] six pieds neuf pouces et [illegible] de face à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds.

3. Un demi [illegible] sur trois lots de terrain dans le carré 712 borné par l'avenue Napoleon, les rues Robert, Jena et Prieur désignés par les numéros 9, 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds daté du 1er mai 1897, et mesurent comme suit. Le lot numéro 9, 30 pieds sur la face de l'avenue Napoleon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent [illegible] pieds sur [illegible].

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant passer par qui sont désignés par l'adjudicataire. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato, Encanteur, 910 rue Gravier.

26 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 99,377—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

SUCCESSION DE ROBERT BORSEY SR.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Senr, Dossier No 99,377, rendu et signé le 19 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le MARDI, 30 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Trois certaines portions de terrain, situées dans le Septième District de cette ville dans le carré 225, borné par les rues Burthe, Fannin [anciennement Cypress], Sycamore [anciennement Beaumont] et Pine, autrefois Washington, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison faisant un lotis près du coin des rues Burthe et Fannin, désignées dans le lots un, deux trois quatre, cinq et six, chacun de mesure 120 pieds de face, ... de profondeur sur la rue Burthe et Fannin. Le lot un, ... 6 sera vendu seul déposé ...

Conditions—Moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et le balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou deux ans à l'option des acquéreurs à portion de crédit devant être garantis par des billets des acquéreurs à leur propre ordre, et endossés par eux portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité habituelles, et dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et les acquéreurs devant payer un dix du montant de leur enchère au moment de l'adjudication. Les loyers devant appartenir à compter du 1er juillet 1912. Actes de vente aux frais des acquéreurs, incluant coûts et certificats, devant W. F. Bauer, notaire. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent, au moment de l'adjudication.

German American Savings Bank & Trust Co., administrateur.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administrateur.

26 juin—30 30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, donnée No [illegible] dans l'affaire intitulée W. T. Ordway vs National Automatic Fire Alarm Company of Louisiana, intitulée et signé du 10 juin 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, 23 juillet 1912—

1 275 ACTIONS DU CAPITAL DE LA AUTOMOBILE FIRE ALARM AND SIGNAL COMPANY.

CONDITIONS—Comptant.

WM C. SORIA.

WHITNEY CENTRAL SAVINGS BANK AND TRUST CO., Encanteur, 910 rue Gravier.

H. W. ROBINSON, E. M. STAFFORD, FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, avocats pour les Requérants.

12 juin—12 14 21 23

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2040-42 rue Banks

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul J. Lacoste.

No 98,435—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 20 juin 1912, No 98,435, dans l'affaire ci-dessus mentionnée je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou portion de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Banks, Canal, Dupre et Rendon. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesurant cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne du côté le plus proche de la rue Rendon et cent six pieds ... lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et [illegible] arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2040 et 42 rue Banks.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

H. H. Bertaut, Chas A. Byrne, Jas B. Rosser Jr., avocats.

23 juin—juil 7 14 21 28—août 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles H. Gausler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,603 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont ou peuvent avoir pour lesquelles le compte présenté par George E. Fink et Frank Fink, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.

14 juil—14 19 25

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Terrains Vacants.

Sur la rue Sud Cortez.

SUCCESSION DE ROSE DIXON CONNUE COMME ROSE AUGUSTE, AUSSI ROSE BRYANT

No 100,707—Division B.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet— MARDI, le 23 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu et rendu en cour ouverte le 12 juin 1912, jugement signé en cour ouverte le 19 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après sera vendu.

Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 727, borné par les rues D'Hemécourt, Baudin, Cortez et Tchoupitoulas, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 27 et 28 d'après un arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 1er février 1890, et d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez sur quatre-vingt-dix pieds en profondeur. Etant la même propriété que le demandeur Alvin Bryant, et la dite Rose Dixon, décédée, a achetée le 4 juin 1901 de Wm N. Grunewald, par acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, enregistré dans le livre des transferts 181, folio 444.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère tous les certificats et recherches de taxes ainsi que les taxes d'Etat et de Ville pour l'année 1912, et devant déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente et l'enregistrement aux frais de l'acquéreur, pardevant Sol. Weiss, notaire.

Lyle Saxon, avocat.

22 juin—22 23 30—juil 7 14 21 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Dans le Troisième District.

Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse.

Succession de Mme Dora B. Seelig.

No 100,648—Division C—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet. — Le MARDI, 13 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 juillet 1912, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété suivante sera vendue—

La partie arrière du lot sept du carré No 801 dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Prieur, Lapeyrouse, Johnson et Laharpe laquelle parcelle de terrain se trouve à une distance de quatre vingt dix neuf pieds trois pouces du coin des rues Lapeyrouse et Prieur et a une façade de quarante-six pieds six pouces sur la rue Lapeyrouse sur une profondeur de trente pieds entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent ou en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1908-1910 rue Lapeyrouse, contenant deux chambres et hangar, de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en billets à un et deux ans, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente, et assumer toutes les taxes de 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers devant être consentis et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte soit passé. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Felix J. Dreyfous, notaire.

A. D. Danziger, avocat.

11 juil—11 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE

Bonne occasion pour placement.

Joli cottage double dans le Sixième District,

Nos 3715-3717 rue Clara.

Succession d'Alexander McDermott.— No 100,684—Division E.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet—Le JEUDI, 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 11 juillet 1912, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante sera vendue.

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connus comme Nos 3715-3717 rue Clara, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No trois, borné par les rues Willow, Clara, Delachaise et Général Taylor, désigné comme lot No vingt-six sur une copie en bleu d'un croquis et certificat d'arpentage signé par D. E. Sager et Son, annexé à un acte passé devant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 14 août 1906, suivant lequel croquis ledit lot mesure trente pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Clara, trente pieds en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds, cinq pouces et six lignes sur la ligne de côté du dit lot No 25 plus près de la rue Delachaise et cent vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne divisant les lots vingt six et vingt-sept.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos 3715-3717 rue Clara contenant cinq chambres, bains, connexions d'égouts, etc., hangar dans la cour, trottoir en béton, mur en bloc de ciment de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous certificats aux frais de l'acquéreur devant Henry G. McCall, notaire.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

AVIS AUX CREANCIERS

Intendiction de Mary D. Sievers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 98,115— Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Bank of Orleans, administrateur pro tempore dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — H. W. Robinson, avocat.

18 juil—18 21 26

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D.C.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Susan Lippman, Veuve de Joseph Turk.

No 100,985—Cour Civile de District, Division D.

GRANDE RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES,

Ayant terrain de choix, 1135 rue Philippe, Encoignure Camp.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 18 juillet 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés comme lots 15 et 16, dans l'îlet No 25, borné par l'avenue Jackson, les rues Magazin, Philip et Camp, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté du 15 avril 1848 déposé comme plan No 35 en l'étude de G. R. Beard, ancien notaire, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds, cinq pouces et trois-quarts de ligne de face à la rue Philip sur cent vingt-huit pieds, dix pouces et trois lignes et demie de profondeur; le lot No 16 formant l'encoignure des rues Philip et Camp.

Les améliorations sont connues comme No 1135 rue Philip et consistent en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon double, salle à manger, cuisine, office, cinq chambres à coucher, bains, gaz et égouts.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour l'année 1912. Acte de vente devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de la vente.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100,871 — Cour Civile de District — Division A.

2306-10 rue Annonciation, entre les rues Philip et Saragoza, Cottage double.

2312-14 rue Annonciation, entre les rues Philip et Saragoza, Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa. Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Saragoza, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1859, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2306-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Philip, Saragoza et Chippewa, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur d'environ cent quinze pieds dix pouces entre lignes parallèles, et formant une partie du lot de terre désigné par le No Cinq sur un plan par F. N. Tourné, le 10 juin 1859, le dit lot est désigné par la lettre C sur un devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté du 5 octobre 1860, et annexé au dit devis, ladite portion de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation, commençant à une distance de quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Annonciation et Philip, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 3 chambres, etc., de chaque côté et connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation.

3. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 65, compris entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jackson, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Coffey, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurance, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Felix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 23

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE EN BOIS

No 1405 rue Marigny.

Mme Elizabeth Murray, épouse de William F. Miller, et als, vs John F. Murray.

No 100,712—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL —W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 25 juillet, 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1912, et signé le 21 juin 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Le cottage simple en bois à un étage ou ensemble, No 1405 rue Marigny, contenant galerie et six chambres sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies et privilèges, etc., situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 618, borné par les rues Marigny, Mandeville, Villeré (autrefois Girod) et Robertson, désigné par le numéro quatre sur un plan particulier, dressé par A. Castaing, et mesurant suivant ledit plan, en mesure américaine trente deux pieds (32') de face à la rue Marigny sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles et est composé des parties des lots 17 et 18. Sur le côté se trouve une [illegible] pour charrettes. Dans bon et avantageux voisinage et desservi par plusieurs lignes de chars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1912 et payer dix pour cent (10 0/0) à valoir sur le prix d'achat au moment de l'adjudication; l'acquéreur ne devant toucher les loyers que de et après le passage de l'acte de vente et le paiement du prix de vente devant Melo ey C. Sonino, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains à bâtir qui s'améliore

Sur Ligne de Chars Electriques

—A—

"Gentilly Terrace & Edgewood".

Succession de Delphine Gravier.

No 97,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juillet 1912 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premier—Six certains lots de terre dans l'îlet borné par la rue Law, la Promenade Florida, les rues Hunters maintenant Eads et Deers, désignés comme lots 11, 12, 13, 24, 25 et 26 de l'îlet No 220 du faubourg Franklin (maintenant 1436). Les lots 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deers sur 104 pieds, 6 pouces et 3 trois lignes en profondeur. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hunters, maintenant Eads, sur 154 pieds 6 pouces et 3 lignes en profondeur, le tout d'après un plan par Sargi, daté du 27 avril 1836, acquis par Delphine Gravier de Adolph Lange, par acte pardevant Jos Cuvillier, notaire, le 29 juillet 1836.

Deuxième—Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nlle-Orléans, désigné sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 27me jour d'avril 1836, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire, par les numéros dix et onze, dans l'îlet No 1396 (autrefois l'îlet No 202 de l'ancien Faubourg Franklin), borné par l'avenue Franklin, les rues Eads, autrefois Hunters, Dorgenois autrefois Magistrat et Law. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Eads, autrefois la rue Hunters, sur une profondeur de 104 pieds, 11 pouces et 2 lignes; entre lignes parallèles. Un grand motif pour spéculation ou placement.

Conditions: Comptant; les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par les acquéreurs en dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente, les actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, E. T. Florance avocats.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double Cottage Neufs,

Sur une avenue principale

Nos 2400-2402-2404-2406 Avenue Louisiana.

Succession de Thomas Roth.

No 100,889—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 22 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 juillet 1912 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour précitée, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans l'affaire sus-mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Le double cottage neuf à un étage en bois Nos 2400 et 2402 avenue Louisiana, coin de la rue Howard, contenant quatre chambres, hangar, etc. de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le carré désigné par le No 592 compris entre l'avenue Louisiana et les rues Howard, Freret et Delachaise, formant le coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard, et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur et face à la rue Howard entre lignes égales et parallèles de 98 pieds, et est désigné par le No 8 sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 10 septembre 1896, annexé à un acte de vente par McDermott à Weil, passé devant E. L. Weil, notaire le 2 avril 1904.

Deuxième—Le double cottage neuf à un étage en bois adjoignant la propriété décrite ci-dessus Nos 2404-2406 avenue Louisiana, contenant quatre chambres, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terrain situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiana, sur une profondeur de 98 pieds entre lignes égales et parallèles et est désigné par le No neuf sur le plan précité, lequel dit lot commence à une distance de 30 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard.

La propriété susmentionnée est à proximité des lignes de chars, se loue au taux de $12 50 de chaque côté ou $25 pour la maison. Elles sont entourées de treillis et ont grille en fer.

Troisième—L'immeuble en bois No 3417 rue Howard et en arrière de la propriété susmentionnée sur un certain morceau ou parcelle de terrain situé dans le même district et carré comme celle premièrement et deuxièmement décrites ci-dessus et adjoignant celle-ci en arrière mesure 30 pieds de face sur la rue Howard, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit morceau ou parcelle de terrain commence à une distance de 98 pieds du coin de l'avenue Louisiana et la rue Howard et est composé de trente pieds pris de l'arrière partie des lots désignés par les Nos huit et neuf, premièrement et deuxièmement décrits.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1912 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Actes de vente devant Alphonse J. Cuneo, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, avocat pour Mme M. Roth; Frank T. Echezabal, avocat pour Mme J. R. Roben.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

TROIS LOTS A BATIR, AMELIORES

Avec un Immeuble en Bois à Deux Etages,

Avenue Henry Clay et rue Tchoupitoulas.

Succession de Charles H. Pilsbur.

No 101,030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W.A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet— JEUDI, le 15 août 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précitée Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite, à savoir—

Le substantiel immeuble en bois à deux étages, sur trois lots de terrain, coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas. Le terrain est décrit comme suit:

Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la partie appelée autrefois Burtheville, dans le carré No onze, borné par l'avenue Henry Clay et les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annunciation. Lesdits lots sont désignés par les Nos vingt, vingt-et-un et vingt-deux sur un croquis annexé à un acte de vente passé devant J. D. Taylor, notaire, le 24 janvier 1869. Ils s'adjoignent l'un l'autre et mesurent comme suit, à savoir:

Les lots vingt et vingt et un, mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Le lot vingt-deux forme le coin de l'avenue Henry Clay et de la rue Tchoupitoulas, et mesure trente deux pieds cinq pouces de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Tchoupitoulas de cent dix pieds, entre lignes parallèles.

Et est la propriété acquise par le défunt Charles H. Pilsbur, par achat de l'Union Homestead Association, suivant acte passé devant W. Morgan Gurley, notaire, le 26 avril 1910 et enregistré dans le livre des transferts 230, fol. 371.

L'avenue Henry Clay est pavée. Le voisinage est bon.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant John R. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. J. Prowell, avocat.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

JOLI DOUBLE COTTAGE.

313 Avenue Opelousas, sur deux lots de terrain.

LES DOUBLES COTTAGES PRODUCTIFS.

Nos 319-321-323 Avenue Opelousas.

Sur extra grands lots de terrains. Propriétés avec connexions d'eau et d'égouts.

L'avenue Opelousas est asphaltée et est une des plus jolies avenues de la ville.

Samuel Sidney McNeely et als vs Harvey Parker McNeely et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B — No 97,97[illegible]

IL sera vendu en vente publique, le MARDI 23 juillet 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu et suivant un jugement rendu en Cour ouverte le 12 [illegible] 1912 et signé en cour ouverte le 1[illegible] [illegible] 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premier—Deux certains lots de terrain ainsi que les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre et mesurant chacun trente et un pieds (31') onze pouces (11") et six lignes (6") de face à l'avenue Opelousas, la même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix-sept pieds 117' deux pouces (2") et six lignes (6") entre lignes parallèles, carré Tèche, avenues Slidell et Brooklyn. Les améliorations comprennent le cottage simple bien situé 313 avenue Opelousas, entouré avec grille en fer, contenant six chambres extra grandes, vestibule galeries de face et de côté, deux bains avec connexion d'eau et d'égout, grand hangar en arrière, grande pelouse et banquette pavée.

Second—Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans le carré avenue Opelousas, rue Tèche et avenues Slidell et Brooklyn, désigné par le numéro cinq et mesurant trente-deux pieds (32'), et cinq (5") lignes de face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière, sur une profondeur de cent dix-sept pieds (117') deux (2") pouces et six (6") lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent un joli double cottage contenant quatre chambres et hangar, galerie de face avec hangar à l'arrière, pouvant servir d'eau et d'égouts désigné par les numéros 319 et 321 avenue Opelousas.

Troisième—Un certain lot de terrain dans le Cinquième District, dans le carré rue Tèche, et les avenues Opelousas, Slidell et Brooklyn, désigné par le numéro six et mesurant deux pieds (32') et cinq lignes (5") de face à l'avenue Opelousas, même largeur en arrière sur une profondeur de cent dix sept pieds deux pouces et [illegible] lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le double cottage en bois couvert en ardoises Nos 323 et 325 avenue Opelousas, contenant de chaque côté quatre chambres et hangar en arrière. Eau et égouts, et tout. Ces cottages sont entourés par des grilles en fer.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et acte de vente devant W. J. Hennessey, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette.

Licences de buvette d'Etat et de ville de 1912

Melvin R. Turner vs [illegible] Buvettes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 101,[illegible] — En vertu d'un ordre de vente en date du 15 juillet 1912 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, ci-après désignés, SAMEDI, 27 juillet 1912 à 10 30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 2815 rue Magnolia.

1. Le contenu, stock, installations, etc., de la buvette sur lesdits lieux, suivant l'inventaire.

2. 1 licence de ville pour buvette de 1912 [illegible] et 1 licence d'Etat pour buvette en 1912 de [illegible] (moins deux pour bilans.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Merrick, Lewis, Gomont Schwartz, avocats pour le demandeur.

16 juil—16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et stock, etc., d'une grande boutique.

Gustave Sieger vs Mme Rosie Geissler épouse de Christian Burkett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 101,[illegible] En vertu d'un writ de saisie provisoire qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et du consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessus désignés, le JEUDI, 25 juillet 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans l'écurie à vaches et pâturage sur le terrain occupé par le demandeur de Bonnie Shore, sur la route de Gentilly à l'intersection du Louisville Railroad.

34 vaches, 1 génisse, 2 veaux, 2 chevaux, (le tout plus ou moins) une charrette, une charrette à fourrage, une charrette à lait, un lot de harnais, divers, etc., suivant inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions au comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Foster, Milling, Brian & Saal, avocats pour le demandeur.

20 juil—20 au 25 inc

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Isaac Kempe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,057— Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Bernard S. Phelps, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Zacharie Adler, avocat.

17 juil—17 21 26

Succession de Charles M. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 101,[illegible] — Division D—Attendu que William J. Cummings a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles M. Cummings décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — R. P. Foley, avocat.

16 juil—16 21 26

Succession de Robert Manley et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,[illegible] Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Ivan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Rossi, avocat.

12 juil—12 16 21

VENTES A L'ENCAN.

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN WALLE.

No 100,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

Propriétés de valeur et productive du Second District.

No 2001 rue Dumaine, coin Burgundy.

Deux emplacements de commerce et d'habitation Nos 2001 et 2003 rue Dumaine.

2905-2907 rue Dumaine. 2909-2911 rue Dumaine.

Trois Cottages doubles contenant quatre chambres de chaque côté.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 306 rue Perdido—Le JEUDI, 15 août 1912, à [illegible] à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—En vertu de et conformément à un ordre rendu le 10 juillet 1912 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White sur un plan dressé par Bourgerol, daté du 24 décembre 1836 déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel dit lot est désigné par le No Vingt sur le dit plan, mesurant au coin des rues Dumaine et White et mesure en mesure américaine trente et un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, même largeur à l'arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de face à la rue White de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les numéros municipaux 2901-2903 rue Dumaine.

2. Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White, sur un plan dressé par Bourgerol, daté du 24 décembre 1836, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel lot est désigné par le No vingt-et-un adjoignant ledit lot vingt sur ledit plan et mesure, en mesure américaine, trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, même largeur en arrière, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les Nos municipaux 2905-2907 rue Dumaine.

3. Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dupré et White, sur un plan dressé par Bourgerol, daté du 24 décembre 1836, déposé en l'étude de F. De Armas, ancien notaire, lequel dit lot est désigné par le numéro vingt deux et adjoint le lot vingt-et-un sur ledit plan et mesure en mesure américaine trente-et-un pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds. Les améliorations sur ledit lot de terrain sont désignées par les numéros municipaux 2909 et 2911 rue Dumaine.

4. Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 341, borné par les rues Dumaine, Burgundy, Broad et St Philippe, désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage, dressé par Walter J. Seghers, député-voyer de ville, daté du 1er juin 1912 annexé à un inventaire dans la succession de John Walle, fait par F. A. Hebel, notaire, le 26 juin 1912; ledit lot A, suivant un croquis d'arpentage, forme le coin des rues Dumaine et Burgundy et mesure, en mesure américaine, soixante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine, la même largeur en arrière, sur une profondeur et face à la rue Burgundy de cent pieds entre lignes égales et parallèles, et est composé de l'entier des lots Nos vingt-quatre et vingt-cinq, suivant plan de John Frilie, daté du 20 avril 1849.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur la propriété à lui adjugée dues et payables en 1912 ainsi que le coût de tous certificats nécessaires au propre transfert de titre aussi bien que les coûts de ou des actes de vente, lesquels actes doivent être passés devant John F. A. Hebel, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 306 rue Perdido.

Arthur John Peters, avocat pour le demandeur.

14 juil—14 21 28—août 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE JOHN WALLE.

Cour Civile de District. — Division C.—No 100,291—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

[illegible] JEUDI le 25 juillet 1912, à 10 heures du matin.

Le stock de Marchandises Sèches, Mercerie et Papeterie, ainsi que les Comptoirs, Etagères, Vitrines et Effets mobiliers sur les lieux No 2001 rue Dumaine, au coin de la rue Burgundy.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 306 rue Perdido, —en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 10 juillet 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

Je vendrai aux enchères publiques sur les lieux 2001 rue Dumaine, au coin de la rue Burgundy, le JEUDI, 25 juillet 1912 à 10 heures du matin, le stock de Mercerie, Marchandises Sèches, Papeterie, Comptoirs, Etagères, Vitrines et Effets Mobiliers, dans l'affaire sus-intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 306 rue Perdido.

Arthur J. Peters, avocat pour le demandeur.

13 juil—13 14 21 25

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession d'Edouard S. Bugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96,826 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Mme Emma Marie Dulinger Bugier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Caffery, Quintero, Gidiere et Brumby, avocats.

19 juil—19 21 79

Succession d'Edouard J. Wheatcher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 101,[illegible]—Division B—Attendu que Mme E. J. Wheatcher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edouard J. Wheatcher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— J. B. Rosser, Jr., avocat.

17 juil—17 21 26

Succession de Mme Henry Wetzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 100,[illegible] — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Henry Wetzel, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Meyer & Bredian, avocats.

16 juil—16 21 26

Succession de Mme Thomas Dighe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,[illegible]—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Mme F. R. Golden, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Legier & Gleason, avocats.

12 juil—12 16 21